VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le 25 septembre 2025 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 19 septembre 2025.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Madame Stéphanie MOLTON, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Madame Emmanuelle BONNEHON, Madame Joumana SELFANI, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Madame Catherine GUTTMANN, Monsieur André BATTEUX, Monsieur Hilaire MULTON , Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Philippe TELLINI, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Madame Geneviève TEIL, Monsieur Thomas CLEMENT.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Isaure DE BEAUVAL, qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie MOLTON
Monsieur Emmanuel BAVIERE, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARQUEZ
Monsieur Sidi DAHMANI, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Laure FOUASSIER

Madame Marie THOMAS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

M. BAGUET : Mes chers collègues, le quorum étant largement atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

Tout d'abord, je tenais à féliciter Madame RINAUDO qui s'est mariée récemment et lui présenter, en notre nom à tous, des vœux de bonheur.

(Applaudissements)

Je vous fais part également de deux informations concernant le Conseil Départemental.

La première est relative à la Maitrise des Hauts-de-Seine, que le Conseil Départemental a décidé de reprendre en régie, en accord avec l'association. Le département a donc décidé d'intégrer la Maitrise au sein des services départementaux, ce qui permettra de pérenniser ce projet artistique et pédagogique auquel nous sommes tous attachés. Madame SHAN, vous m'aviez interrogé sur l'avenir de la Maitrise lors d'un précédent Conseil, voici donc une information en réponse à votre question.

La seconde information concerne les suites de la Cyberattaque subie par le Conseil départemental. Afin d'éviter toute propagation à des tiers, notamment auprès des partenaires, le système d'information du département avait été coupé totalement et isolé. Cela a obligé de nombreux services à travailler « à l'ancienne » pour assurer au mieux les missions de la collectivité. Les services compétents du département ont travaillé d'arrache-pied et nous rouvrons aujourd'hui progressivement les applications en donnant la priorité aux secteurs de la solidarité (MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), aide sociale à l'enfance et aide sociale générale) et des finances. Chaque application fait l'objet de tests rigoureux et d'une remise à niveau de sécurité avant d'être remise en service. L'avancée des travaux techniques laisse envisager une remise en service effective des principales applications de solidarité et du système financier d'ici la première quinzaine d'octobre. C'est l'objectif que s'est fixé le Département.

L'outil Solis a été remis en route le 11 septembre. La gestion électronique des documents est actuellement en phase de test et devrait être opérationnelle sous 15 jours. À date, les dossiers seront traités en mode hybride. Les personnes doivent se manifester, ce qui est compliqué, car elles ignorent la panne que nous avons eue. J'ai récemment rencontré quelqu'un à la Basilique Notre-Dame, boulevard Jean Jaurès, qui me disait qu'il n'était pas au courant de la panne informatique, puisque nous n'avions pas pu le contacter pour l'en informer. Il avait envoyé son dossier, mais il ne recevait effectivement pas de réponse. En effet, les services ne l'avaient pas reçu puisque nous avons été coupés de tous les contacts.

Je vous informe d'une autre actualité sur l'Île Seguin. Je vous rappelle qu'en début d'année, après plus de 19 mois de discussion avec le groupe Bouygues, la SPL (Société Publique Locale) a signé le 19 décembre 2024 un avenant n° 9 à la promesse de vente de 2021, notamment pour réduire le périmètre de l'opération confiée à Bouygues Immobilier. Nous avions laissé le lot 1 pour Bouygues Telecom côté Boulogne-Billancourt et nous avons repris en gestion directe les deux bâtiments côté Meudon, ce que l'on appelle le M1, qui est du côté de la Seine Musicale, et le M3, qui est du côté de la Fondation Emerige.

Nous avons bien fait de reprendre les affaires en main, puisque nous avons lancé un appel à projets. Nous avons bien sûr autorisé Bouygues à candidater, ce qui était la moindre des choses. Après la mise en concurrence de plusieurs candidats, Madame GODIN a signé le 23 juillet une promesse de vente avec le groupe Emerige pour la réalisation d'une résidence gérée et destinée majoritairement aux étudiants, qui sera située sur la partie centrale côté Pointe des Arts. C'est pour nous la garantie de bénéficier d'un bâtiment à forte valeur ajoutée architecturale, puisqu'il fera face à la Fondation Emerige.

Pour ceux qui s'intéressent aux finances, le bâtiment a été vendu plus de 54 millions d'euros, et ce dans un contexte de grande tension immobilière, comme cela a été évoqué dans cette enceinte et au Conseil territorial de GPSO. C'est une très belle victoire. Madame GODIN s'emploie aujourd'hui à vendre le bâtiment M3, situé à côté. Nous vous faisons confiance, Madame GODIN, je sais que vous avez beaucoup de clients candidats.

Voilà pour l'explication.

Pour ne pas rester uniquement sur cette bonne nouvelle et en ajouter une autre, vous avez peut-être constaté que la passerelle qui va du métro Pont de Sèvres à la Seine Musicale a ouvert samedi matin, date des Journées du Patrimoine. Nous tenions un comité de pilotage avec la Société des Grands Projets (ex Société du Grand Paris), le Préfet des Hauts-de-Seine et avec le département des Hauts-de-Seine. Cette passerelle était bloquée à cause de nombreux recours déposés par des riverains, des associations d'environnement, et même des gens de notre assemblée. Le jugement est tombé au mois de juillet, le permis de construire et le permis de construire modificatif ont été validés par le Tribunal administratif. De ce fait, le département des Hauts-de-Seine était prêt à faire un effort.

La Société des Grands Projets, se sentant un peu soulagée, a décidé de signer une convention avec le Département prenant sous sa responsabilité tous les risques futurs éventuels, puisqu'un nouveau recours a été déposé au mois de février. En l'occurrence, nous allions encore repartir pour trois ou quatre ans, mais le département des Hauts-de-Seine a finalement décidé, après l'accord donné par la Société des Grands Projets, par la Préfecture des Hauts-de-Seine et par la ville de Boulogne-Billancourt, d'ouvrir la passerelle. C'est une très bonne nouvelle.

Je le dis à nos amis écologistes : je ne comprends pas pourquoi vous déposez des recours sur cette passerelle piétonne, laquelle, dès samedi soir, a été utilisée par des gens qui sortaient du métro. Au lieu de venir en voiture, ils sont sortis du métro et ont emprunté la passerelle. Il me paraît effectivement plus écologique d'aller assister au concert en métro et à pied pour les 150 derniers mètres que d'utiliser une voiture. Vous avez décidé de poursuivre votre combat contre la passerelle et contre l'Île Seguin, c'est votre choix, nous sommes en démocratie. Nos concitoyens ne comprennent pas pourquoi cette passerelle, achevée depuis deux ans, n'était pas ouverte au public.

La dernière nouvelle du jour, qui n'est pas dans l'habitude du Conseil municipal – je suis élu depuis des années au Conseil municipal et je n'ai jamais connu cela –, c'est que je voudrais remercier celui ou celle qui a envoyé une lettre de dénonciation aux services fiscaux sur le fonctionnement de la SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif). S'en est bien

évidemment suivi un contrôle fiscal, et après plusieurs réunions – ils ont effectivement vraiment cherché pourquoi il y avait eu cette lettre de dénonciation –, je voulais vous dire que nous avons eu un retour des services fiscaux avec absence totale de rectification. Ainsi, merci à ceux qui nous ont dénoncés, parce que cela pourra permettre de prouver que la SCIC fonctionne très bien, même si ces méthodes restent un peu particulières.

(Applaudissements)

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Nous devons faire le compte rendu des décisions de délégation donnée par le Conseil municipal au Maire. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai une petite question et une demande. Je voulais savoir dans quel cadre nous intervenons en urgence sur un chat, dans le cadre d'une décision du 1er août. Il y a des tas de bonnes raisons possibles…

Par ailleurs, pourrions-nous avoir la communication de la convention d'occupation du domaine public non constitutif de droit réel entre la Ville et la société Player's ?

M. BAGUET : L'Administration peut-elle regarder les deux sujets ? Madame RAPILLY-FERNIOT, êtes-vous au courant du chat ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : Figurez-vous que cela n'avait pas échappé à mon attention. En effet, le 1er août, il y a une ligne de dépense d'environ 400 ou 500 euros pour une « intervention d'urgence chat ». J'allais évidemment poser la question, mais Madame SHAN l'a fait. Je suis donc intéressée par la réponse.

Peut-être que cela a été mentionné dans un autre Conseil et que je n'y ai pas fait attention, mais dans les décisions prises entre les deux Conseils municipaux, il y a la signature d'un contrat de prêt d'un montant de 7,5 millions d'euros avec le Crédit Agricole d'Île-de-France et un autre de 12,5 millions avec la Banque Postale. Je me demandais pour quels projets étaient ces deux emprunts.

M. BAGUET : Voulez-vous répondre Madame LAVARDE ?

Mme LAVARDE-BOEDA : C'est ce qu'il s'appelle faire rouler la dette. Chaque année, la Ville rembourse sa dette qui arrive à échéance et emprunte de nouveau, un peu comme l'État, même si notre situation est bien meilleure que la sienne. C'est ce que fait toute la journée l'Agence France Trésor, qui émet des obligations ou autres pour venir rembourser la dette qui arrive à maturité. Ces deux prêts sont passés en vertu des délégations qui ont été accordées au Maire par le premier Conseil municipal, où l'ensemble de l'instance a autorisé le Maire à signer ces contrats.

Une mise en concurrence est systématiquement faite auprès de tous les émetteurs de la place, qui répondent avec une offre. Ensuite, la Ville est accompagnée par le cabinet Finance Active, qui est un peu notre conseil en matière de gestion de la trésorerie, puisque depuis quelques années, nous n'avons plus de poste spécifique à la gestion de la trésorerie au sein de la DAF (Direction des Affaires Financières). C'est effectivement beaucoup plus efficace et moins coûteux pour la Ville d'avoir recours à Finance Active. Nous avons donc une analyse conjointe de toutes les offres et nous choisissons toujours celle qui présente le meilleur optimum entre la durée du prêt, les pénalités en cas de remboursement anticipé, le coût du dossier et le montant du taux proposé.

C'est très classique, donc j'ignore pourquoi vous êtes interpellée maintenant. Nous avons ces opérations d'emprunt tous les ans, avec des montants variables en fonction de nos échéances, des prêts antérieurs. D'ailleurs, ce qui explique que notre taux moyen de dette évolue, c'est que nous avons plutôt tendance à rembourser des emprunts qui étaient très coûteux parce que contractés avant 2008. Même si les conditions sont aujourd'hui moins avantageuses qu'elles n'ont pu l'être il y a trois ans, nous empruntons tout de même à des conditions beaucoup plus basses qu'antérieurement.

M. BAGUET : En 2008, la charge de la dette était de 10 millions d'euros par an ; au fur et à mesure de ces opérations réalisées, elle s'établit aujourd'hui autour de 5 millions d'euros. Nous payons donc deux fois moins, la charge de la dette a baissé de 50 %.

C'est très traditionnel, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, toutes les collectivités fonctionnent de cette façon.

Nous vous répondrons pour le chat ; pour la société espace public, nous vous donnerons également la réponse.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2025

M. BAGUET : Nous devons maintenant approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2025. Y a-t-il des remarques ? *(Il n'y en a pas)*

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ GPSO

M. BAGUET : Vous l'avez sur table. Je voudrais remercier les services de GPSO, qui ont beaucoup travaillé cet été, notamment sur un secteur qui ne se voit pas toujours, à savoir l'assainissement. Nous avons réalisé énormément de travaux lourds, nous avons par exemple poursuivi les travaux sur la rue Galliéni et un certain nombre d'autres rues. Au regard des précipitations parfois violentes et très denses, il est essentiel de travailler sur l'assainissement. Cela évite le risque d'inondations dans les rues, mais surtout dans les caves ou dans les

parkings des immeubles riverains. C'est un travail qu'il faut faire, coûteux, pas visible, mais absolument nécessaire.

GPSO a également procédé cet été à l'installation de passages piétons lumineux – nous y reviendrons peut-être lors du vœu de Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT tout à l'heure sur la sécurité routière à Boulogne-Billancourt. Nous avons entamé à plusieurs démarches, avec en premier lieu la généralisation des passages piétons lumineux. Je crois que 11 sont déjà terminés et nous atteindrons les 20 après la Toussaint. Nous avons aussi réalisé des fresques sur l'espace public avec la Fondation Renault pour la sécurité routière, notamment tout autour de la place Jules Guesde et des écoles de la Biodiversité et du Numérique.

Nous avons également engagé les travaux sur les squares Léon Blum, Maître Jacques et Jean Guillon. Nous poursuivons le travail avancé, sachant que des consultations des riverains et des utilisateurs des parcs ont systématiquement eu lieu.

Vous avez le détail des travaux terminés cet été dans les documents remis sur table.

Nous vous annonçons aussi la campagne sur le respect de la propreté de l'espace public. Nous continuons à communiquer sur ce thème, même si la propreté de la Ville, comme vous l'avez vu dans le dernier baromètre, s'est très sensiblement améliorée ces dernières années. C'est une bonne chose.

Nous poursuivons également la campagne de sensibilisation contre des erreurs de tri. Il est impératif, mesdames les parlementaires, que nous identifions des solutions durables, car certaines copropriétés continuent de ne pas respecter les consignes de tri. Cette situation entraîne des surcoûts significatifs pour la collectivité. Le non-respect des codes couleur des bacs de collecte représente un coût estimé à 500 000 euros par an pour GPSO.

Par ailleurs, nous terminons la collecte des déchets alimentaires avec les quartiers du Pont de Sèvres et du Trapèze. Nous avions démarré dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, donc nous terminons par ce quartier.

Nous avons encore les visites de la biodiversité, les réparations de vélo, les plans divers et variés. Quoi qu'il en soit, c'est encore une fois un compte rendu très intéressant de la part de GPSO.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

COMMUNICATION DE RENTRÉE

M. BAGUET : Il vous a été remis sur table cette communication, laquelle, comme chaque année, présente le détail de la rentrée scolaire qui s'est très bien déroulée. J'ai rencontré avec Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG l'ensemble des nouveaux chefs d'établissement, principaux de collège, proviseurs de lycée et directeurs des établissements privés. Nous avons eu beaucoup de changements dans le secondaire cet été, mais aussi de nombreux changements de directrices et directeurs d'école dans le secteur élémentaire. Nous sommes allés visiter les

écoles avec les deux inspecteurs du privé et du public.

Sur le plan scolaire, c'est une rentrée assez exceptionnelle : il ne manquait pas un seul enseignant dans les établissements de Boulogne-Billancourt.

Nous vous faisons un point sur la carte scolaire. Nous avons également réalisé de nombreux travaux dans les écoles, avec quelques petites difficultés, notamment de matériel qui n'était pas livré dans les délais. Les services ont néanmoins fait le maximum pour que tout soit opérationnel.

Je rappelle que pour cette rentrée, 100 % de la restauration est assurée par notre unité centrale de production.

Nous avons bien sûr maintenu les éducateurs sportifs, les locuteurs natifs et les résidences d'experts, qui renconrent un vrai succès. Tout le monde nous envie ce dispositif, qui sera renouvelé l'année prochaine. Après trois classes la première année, nous sommes passés à cinq l'année dernière et nous ferons cinq nouvelles écoles cette année.

Nous avons de très bons résultats au brevet et au baccalauréat.

Les centres de loisirs, Monsieur LOUAP, continuent à rencontrer un vrai succès. Si nous constatons une baisse des effectifs en école primaire, nous avons néanmoins un maintien des effectifs dans les centres de loisirs. Cela étant, vous connaissez notre objectif d'accueillir les enfants en situation de handicap dans nos centres de loisirs et dans nos écoles, nous poursuivons la formation de nos animateurs.

Les ateliers artistiques fonctionnent également très bien et l'École des Sports est toujours victime de son succès avec plus de 1 000 enfants inscrits. Vous avez dû le lire dans le *BBI (Boulogne-Billancourt Information)* de rentrée, où nous expliquions que 832 agents à la Mairie s'occupent de notre jeunesse.

Nous avons encore les ateliers artistiques, les séjours, le Déclic Ados, l'École municipale des Sports et le Bureau Information Jeunesse, qui va déménager pour s'installer dans l'ancienne école Jacques Deray.

Pour les crèches, c'est la meilleure rentrée depuis cinq ans à Boulogne-Billancourt. Vous savez qu'il y a une pénurie de personnels, donc je tiens à féliciter les services. En effet, notre Ville est très attractive, des agents souhaitent venir y travailler parce que nous sommes très innovants.

Nous investissons des moyens considérables dans les crèches, ce qui nous a permis d'atteindre un nouveau record : le taux de demandes satisfaites est passé de 73 % à 76 %. Il s'agit d'une très belle progression dont nous pouvons être fiers. De manière générale, nous recevons peu de lettres de remerciement, à l'exception du secteur des crèches, où les parents expriment souvent leur reconnaissance. Inquiets à l'idée de ne pas obtenir de place, ils nous témoignent leur gratitude lorsqu'une solution leur est proposée.

C’est agréable, des remerciements, Madame MOLTON. Nous récupérons les remerciements alors que nous ne faisons rien, ce sont les services qui font tout.

Mme MOLTON : Je peux vous les transmettre, parce que c’est effectivement appréciable pour le moral.

M. BAGUET : Nous pouvons tout à fait transmettre à nos collègues les lettres de remerciement, il n’y a pas de souci.

J’en ai fini des différentes communications, je vous propose maintenant de démarrer notre ordre du jour. J’ai été un peu long, une demi-heure, mais il y avait beaucoup de choses positives, donc je ne regrette pas ce petit tour de piste, et les informations communiquées à notre assemblée qui marquent le travail réalisé par les agents de la Ville et de GPSO.

1. Dénomination d’un espace public en hommage à M. Robert CREANGE

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Quel est l’avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l’unanimité.

M. BAGUET : Quel est l’avis de la Commission de l’Urbanisme et des Travaux ? Qui rapporte ? C’est Monsieur LARHER.

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l’Urbanisme et des Travaux : Les élus « Social-Écologie » pour Boulogne-Billancourt tenaient à remercier la Ville de la démarche engagée et de l’emplacement retenu. Il est demandé si une plaque sera installée et il est confirmé qu’une plaque sera bien posée. Avis favorable à l’unanimité.

M. BAGUET : Nous allons bien sûr poser une plaque. Pour ceux qui ne le connaissent pas, Robert CREANGE est un ancien élu de la Ville. C’est avec lui, lorsque j’étais jeune adjoint chargé de la Jeunesse et de l’Éducation, que nous avons lancé des déplacements dans les camps. Il s’était engagé très fortement, il donnait de sa personne pour le devoir de mémoire. Même les dernières années, dès qu’il était fatigué, je lui avais proposé de partir la veille, de dormir à l’hôtel, de se reposer, parce que les départs à 5 heures du matin étaient un peu difficiles, mais il n’a jamais voulu. Il me disait : « Non, Pierre-Christophe, je veux absolument être avec les jeunes dans l’avion à l’aller et au retour ».

C’était quelqu’un de très engagé pour la jeunesse : il d’abord a été instituteur puis PEGC (Professeur d’Enseignement Général de Collège). Il a ensuite travaillé chez Renault, où il a occupé des responsabilités syndicales importantes. Il s’est beaucoup occupé des colonies de vacances, il en a d’ailleurs dirigé plusieurs. Sa vie était à la fois un engagement chez Renault et un engagement auprès de la jeunesse. Je trouvais donc légitime de dénommer l’esplanade de l’École du Numérique, située les terrains Renault, en clin d’œil à sa carrière chez Renault,

mais qui est aussi l'esplanade d'une école, en clin d'œil à son engagement pédagogique sans limite.

Nous pouvons effectivement nous honorer d'appeler cette esplanade Robert CREANGE. Bien évidemment, nous poserons une plaque.

Je rappelle que nous avions aussi aidé au financement de la sortie de son livre, puisqu'avec sa cousine, il avait pu rédiger un livre sur sa vie avant de nous quitter. Pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous invite à le lire, c'est extrêmement poignant. Il résume très bien la vie d'engagement de notre collègue Robert CREANGE.

Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Monsieur DE JERPHANION et Madame SHAN. Par courtoisie, commençons par Madame SHAN. Nous avons également Madame Baï-Audrey ACHIDI.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, chers collègues, merci beaucoup pour cette délibération. À titre personnel, je suis très touchée de l'avoir lue.

L'emplacement choisi est proche de la place Jules Guesde, symbole d'une partie de sa vie professionnelle, mais aussi du 18, rue Heinrich, lieu important de son histoire militante. On n'en parle pas assez, mais il était très engagé auprès du Parti Communiste Français à la cellule de Boulogne-Billancourt. Cet emplacement est extrêmement bien choisi, parce qu'il est exactement à la convergence des deux lieux.

Je me demandais aussi si nous pouvions mener une réflexion afin que la Municipalité rouvre le chantier qu'il avait ouvert auprès des collégiens et des lycéens, qui a évidemment été moins suivi depuis le Covid. Par les temps qui courent, je trouve qu'il est important de continuer à porter ce qu'il apportait à tous les jeunes de notre Ville.

M. BAGUET : Vous ne devez pas lire le *BBI*, parce que Pascal LOUAP, Nicolas MARGUERAT et un certain nombre d'élus ont accompagné. Il y a effectivement eu le Covid, puis Robert est tombé malade, donc nous avons interrompu les déplacements dans les camps, mais nous avons repris cette année avec un déplacement le 6 juin dernier au camp du Struthof et nous organiserons un nouveau voyage l'année prochaine. Nous sommes repartis, puisque nous n'allons effectivement pas arrêter les déplacements des collégiens et lycéens dans les camps. Je n'étais pas du voyage, mais cela s'est très bien passé, comme en ont témoigné les collègues.

Ce genre de voyage doit se préparer. Nous avons eu un incident dans une ville des Hauts-de-Seine où des jeunes se sont mal comportés dans un camp. S'il n'y a pas une préparation en amont avec les enseignants, les collégiens et les lycéens, cela peut entraîner des difficultés. A Boulogne-Billancourt, tout le monde a été respectueux. Nous le referons l'année prochaine ; je n'ai pas encore eu les propositions des élus concernés, mais c'est en cours.

Mme ACHIDI : Merci beaucoup pour cette délibération et merci d'avoir rappelé le parcours de Monsieur CREANGE. Plus que jamais aujourd'hui, un peu en écho à ce que disait Madame SHAN, je pense que ce devoir de mémoire est essentiel. C'est donc très bien de

créer cet emplacement au sein de la Ville, de continuer toutes les actions afin que l'on n'oublie jamais ce qu'il s'est passé et que les générations actuelles puissent poursuivre les combats. Merci à vous.

M. DE JERPHANION : Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne vais évidemment pas revenir sur le parcours de Robert CREANGE, mais juste dire que dans notre groupe, nous sommes très heureux de cette délibération et nous vous en remercions.

Judith, je garde effectivement le souvenir d'un homme qui était au Parti Communiste, mais qui, face à un petit gamin de droite, a toujours été extrêmement sympathique, beaucoup dans le partage. Il veillait beaucoup à l'unité de la Ville et avait un grand esprit démocrate.

Je voulais simplement dire cela en complément de tout ce que vous avez pu rappeler sur le parcours de Robert CREANGE et ce qu'il a apporté à notre Ville. Merci pour cette délibération, merci pour cet hommage. Son livre est effectivement un ouvrage très touchant. Aussi, comme Monsieur le Maire, j'invite ceux qui ne l'ont pas lu à le faire. Merci beaucoup.

M. BAGUET : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Merci pour cette belle unanimité.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. Vote de la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025 relative au budget principal - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables sur le budget principal et les budgets annexes

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je vais parler des délibérations 2 et 3 en même temps. Elles sont intimement liées. Dans la délibération n° 2, vous avez plusieurs points, les premiers concernant les admissions en non-valeur de titres et les créances irrécouvrables. Je rappelle simplement que les montants qui vous sont proposés ce soir d'admettre au titre de ces deux postes sont ceux qui nous sont communiqués par le comptable public. Les montants varient donc chaque année en fonction de ce que le comptable public admet comme étant complètement perdu pour la cause. Parfois, il existe encore une voie de justice possible, mais pour autant, il convient de ne plus les comptabiliser comme recettes potentielles dans les comptes de la Ville.

Le troisième point concerne la décision modificative n° 1, qui se lit en miroir dans la délibération n° 3 sur l'actualisation des autorisations de programme. Comme chaque année, cette décision modificative tient compte des documents dont nous n'avions pas connaissance lorsque nous avons voté le budget primitif, à savoir les notifications d'État sur le FSRIF (Fonds de Solidarités des communes de la Région Île-de-France) et le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), ainsi que les autres évènements conjoncturels.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, elles baissent de 1 %, en lien avec la baisse

des droits de mutation. Au budget primitif, nous avions inscrit un montant de 16 millions d'euros, ce qui correspondait à la moyenne glissante des derniers exercices, qui est la pratique de la Ville, puisque nous avons toujours construit l'hypothèse de droits de mutation en calculant sur une moyenne glissante. Il s'avère que les droits de mutation repartent doucement, mais pas du tout au rythme escompté. Cette année, la Ville n'a pas d'opérations exceptionnelles à enregistrer, donc il nous paraît sage, et surtout raisonnable, au regard des informations en notre possession, de diminuer la recette prévisionnelle de 3 millions d'euros et de la porter ainsi à 13 millions.

Ces 3 millions d'euros de moindres recettes sont compensés par deux évènements positifs, à savoir le soutien fort de GPSO à l'ensemble des communes membres, puisque cette année, GPSO, qui n'est pas concerné par sa participation au redressement des finances publiques à travers le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel), a décidé d'accompagner les communes et de venir compenser le montant que chacune d'elles a dû verser au titre du DILICO. C'est notamment la raison pour laquelle GPSO, de manière exceptionnelle, va payer cette année l'intégralité du FPIC, alors que normalement, 90 % du FPIC est payé par GPSO et 10 % est à la charge des communes, avec une règle de répartition qui fait que Boulogne-Billancourt paye globalement un peu plus d'un million d'euros de FPIC. GPSO va donc prendre à sa charge 1,15 million d'euros que la Ville avait inscrit dans ses comptes. Aussi, nous les annulons de nos prélèvements sur recettes.

Par ailleurs, un avenant – il sera vu en point Ressources humaines concernant le temps de travail et la mise à disposition des ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) – fait que la Ville va engranger 130 000 euros de recettes supplémentaires. Nous avons -3 millions compensés par 1,5 million de nouvelles recettes, donc nous perdons 1,5 million de recettes.

Les dépenses diminuent également, ce qui est une bonne chose, de 0,4 %. C'est lié à deux évènements significatifs, notamment une baisse de nos charges d'électricité de 500 000 euros. Je vous rappelle que la difficulté de la Ville est qu'elle n'achète pas, comme vous et moi, au tarif réglementé de vente, mais est soumise au prix de marché et au contrat d'achat du prestataire de la Ville, à savoir Idex. Cela dépend donc de comment celui-ci arrive à acheter à terme ses produits. La bonne nouvelle pour nous, c'est que par rapport aux estimations de la consommation que nous avions faites sur la base de nos factures antérieures, nous observons que sur la facturation du premier semestre, nous pouvons escompter 500 000 euros de dépenses d'électricité en moins sur l'année.

Nous avons également une baisse de nos charges financières de 400 000 euros par rapport à ce que nous avions prévu. Enfin, en dépenses, nous avons une hausse de 110 000 euros du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales), qui est une régularisation des écritures avec GPSO, puisque GPSO n'avait pas pris en compte le montant des impôts reçus par la Ville, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas tenu compte de l'état définitif du 1259.

S'agissant de la partie investissement, je vais vous faire grâce de la lecture ligne à ligne des évolutions des différentes lignes d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Il est toutefois à retenir que les écritures se trouvent équilibrées, et que, notamment lorsque nous enregistrons des diminutions de dépenses, nous avons également en face des diminutions de recettes. En effet, comme vous le savez, le versement des subventions est souvent lié à l'état

d'avancement des programmes. La section d'investissement est donc équilibrée.

Dans la délibération n° 3, nous ouvrons également les autorisations de programme « Subventions » pour pouvoir, au Conseil municipal du mois de décembre, délibérer sur les subventions qui seront attribuées, pour certaines dès le début du mois de janvier 2026.

Enfin, pour ce qui est de la dette, vous voyez bien que dans cette décision modificative, nous n'avons aucun mouvement. Pour répondre à une remarque judicieuse faite en Commission des Finances, nous avons effectivement un peu anticipé dans la synthèse. Comme je vous l'ai dit, cette décision modificative tient compte de toutes les informations que nous avons à date où nous la rédigeons. Nous avions commencé à vouloir intégrer une information que nous avons tous ici, puisqu'au Conseil de Territoire du 25 juin, si vous vous en souvenez – c'était la délibération n° 6 –, nous avons adopté le bilan actualisé au 31 décembre 2024, le CRACL (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale) et un avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie, qui actait une diminution du besoin d'avance de trésorerie de la SPL. La phrase, qui aurait dû être rédigée ainsi, est : *« Le montant de la dette consolidée au 31 décembre 2025 devrait être de 128,8 millions d'euros* [ainsi, ce qui est écrit dans le document est juste] *contre 139,7 millions d'euros au BP, compte tenu de la révision de l'échéancier des besoins de trésorerie de la SPL Val de Seine présentée au CRACL n° 10 et approuvée par le Conseil de Territoire le 25 juin »*.

Pourquoi n'avons-nous pas passé les écritures comptables ici ? C'est parce qu'il ne vous aura pas échappé que GPSO n'a pas encore réuni sa CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Pour les heureux élus à la CLECT de GPSO, nous nous réunirons jeudi prochain à 7 heures 45, si je ne me trompe pas, mais je ne sais pas vous dire si ce sera à cette CLECT ou si nous ne referons pas encore une CLECT au mois de décembre pour venir actualiser ce fonds de concours. La Ville ne peut donc délibérer qu'en miroir de GPSO. Dès lors, je reviendrai sur ce sujet dans une DM 2. D'un point de vue financier, nous aurions voulu n'acter que les provisions extrêmement techniques sans point substantiel en décembre.

Finalement nous avons trop anticipé lorsque nous avons rédigé la synthèse. Nous avons oublié de supprimer le dernier paragraphe pour tenir compte du calendrier de GPSO. Vous avez ainsi toutes les explications sur cette phrase et les raisons pour lesquelles on ne trouve pas les écritures en miroir dans la maquette.

M. BAGUET : Comme le rappelle Christine LAVARDE-BOEDA, tout avait été voté par GPSO le 25 juin dernier.

Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Le groupe « Horizons et Indépendants » s'est interrogé sur la concordance entre le rapport et la maquette budgétaire. Madame LAVARDE-BOEDA vient de vous apporter les éléments de réponse.

Les élus « Social-Écologie » ont remarqué que les montants inscrits sur les créances et les titres sont supérieurs à ceux des années précédentes. Ils demandent à quoi cela correspond.

Comme l'a rappelé Madame LAVARDE-BOEDA, la Ville n'inscrit que les montants demandés par le comptable public.

Le groupe « Horizons et Indépendants » s'est interrogé sur les deux emprunts de trésorerie de 20 millions d'euros. Il a été rappelé qu'il s'agit de lignes de trésorerie qui peuvent être mobilisées pour des besoins ponctuels de courte durée et non pour les avances de trésorerie à la SPL. Par ailleurs, l'enveloppe excède les besoins réels de la SPL.

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Social-Écologie » et le groupe « Horizons et Indépendants » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? *(Il n'y en a pas)* Voulez-vous un vote chapitre par chapitre ou acceptez-vous un vote global ? Personne ne s'oppose au vote global, donc nous faisons un vote global sur la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité, le groupe « Horizons et Indépendants », les élus « Social-Écologie », les élus « Les Écologistes », les élus « Renaissance Boulogne-Billancourt » et Monsieur Thomas CLEMENT s'abstenant.

3. Actualisation des autorisations de programme (AP) du plan pluriannuel d'investissement dans le cadre des décisions modificatives (DM1)

M. BAGUET : Cette délibération a déjà été présentée. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Social-Écologie » et le groupe « Horizons et Indépendants » s'abstenant.

M. BAGUET : Pardon, je suis allé trop vite. Nous devions vous mettre sur table une modification de la délibération n°5 car nous devions l'évoquer dans le cadre du budget. Il y avait une petite erreur matérielle, mais également un léger changement dans la maquette budgétaire. Ce changement apparait dans la délibération n°5, mais nous pouvons également l'aborder dès la délibération n°2.

(Intervention hors micro)

Parfait, nous en reparlerons donc au moment de la délibération n°5. Nous vous donnerons une délibération qui a été légèrement modifiée pour une attribution de subvention.

Je vais maintenant mettre la délibération 3 au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Les mêmes, j'imagine.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité, le groupe « Horizons et Indépendants », les élus « Social-Écologie », les élus « Les Écologistes », les élus « Renaissance Boulogne-

Billancourt » et Monsieur Thomas CLEMENT s'abstenant.

4. Signature du Contrat de Développement 2025-2027 avec le Département des Hauts de Seine

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

C'est le quatrième contrat que la Ville va signer avec le Département. Je vous rappelle qu'avec 12,7 millions de subventions apportées par le Département à la Ville, celui-ci reste de très loin le premier co-financeur des activités municipales. Cette aide se divise en deux volets : 5,7 millions d'euros de financement qui vont vers des actions fléchées sur les politiques relevant du Département, donc essentiellement les politiques sociales, et 7 millions d'euros pour des projets d'investissement, ces actions courant sur la durée du contrat, à savoir la période 2025-2027. Chaque ville du Département a un contrat signé avec le Conseil départemental.

Il me semble que le Département a délibéré très récemment sur le contrat de la Ville.

M. BAGUET : N'y voyez pas un lien avec mes fonctions au sein du Département.

Sur l'investissement, c'est la même chose pour tout le monde : toutes les communes se voient attribuer 7 millions d'euros si elles peuvent prouver qu'elles vont dépenser plus, parce que le Département ne finance pas les projets à 100 %. Sur le fonctionnement, cela dépend du dynamisme des communes, mais étant la commune la plus importante des Hauts-de-Seine et peut-être une des plus dynamiques, nous sommes le Département qui a la dotation la plus élevée. Cela étant, il n'y a aucun rapport – je parle sous le contrôle de mes collègues Marie-Noëlle CHAROY et Marie-Laure GODIN. Tout cela a été voté, nous avons même voté pour des villes d'opposition, lesquelles ne votent pas d'ailleurs, c'est merveilleux. Je faisais effectivement remarquer lundi qu'ils ne votent pas pour les communes de droite, mais uniquement pour les communes de gauche. C'est un peu bizarre. Peut-être que nous corrigerons cela un jour.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons remercier le Département.

Pardon, je n'ai pas demandé l'avis des commissions. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Madame MAZEAUD s'interroge sur la ventilation des dépenses de réhabilitation de la crèche des Tilleuls, qui représentent un budget de 3 560 000 euros pour une surface de 890 m^2, soit un coût de 4 000 euros le mètre carré.

Sont évoqués l'installation d'un ascenseur PMR (Personne à Mobilité Réduite) et le coût des études d'architecte. Toutes les précisions sur la ventilation des dépenses seront apportées en séance.

Approbation à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

Les précisions suivantes sont apportées en complément. Le coût de l'opération est de 3 566 543 euros HT. Il intègre tous les honoraires techniques, les honoraires de la SPL, notamment les études de MOE (Maîtrise d'Œuvre), s'élevant à 479 000 euros, soit 13,43 % du coût global, les honoraires de la SPL de 185 934 euros, soit 5,21 % du coût global, les études techniques, le géomètre, l'ensemble des études acoustiques, amiante et plomb, l'investigation réseau et les frais d'assurance et juridiques, s'élevant à 80 573 euros, soit 2,26 % du coût global.

Le coût des travaux à proprement parler représente 2 670 890 euros HT, soit 3 001 euros au mètre carré, pour une surface de l'existant de 890 m^2. Ce ratio de 3 000 euros correspond à la fourchette haute des rénovations lourdes, ce qui s'explique par la spécificité du programme de travaux lié à la mise en accessibilité et au traitement de la cour arrière.

Nous pouvons également signaler que le projet actuellement chiffré prévoit la restructuration des plateaux intérieurs et va au-delà d'une simple réhabilitation.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Le groupe « Horizons et Indépendants » s'est également interrogé sur le coût élevé des travaux de réhabilitation de la crèche des Tilleuls.

Les élus « Social-Écologie » ont regretté l'absence de rapport sur la délinquance dans la délibération. Il leur a été répondu que la prévention de la délinquance fait l'objet d'actions parallèles, mais qu'il n'y a pas de rapport spécifique dans le cas de cette contractualisation.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)*

Madame MAZEAUD, je suis d'accord avec vous. Lorsque j'ai eu connaissance du montant, je me suis posé également quelques questions, mais on m'a expliqué que c'était compliqué, qu'il fallait installer un ascenseur, donc une cage spécifique. Le bâtiment n'est effectivement pas très bien adapté, on a voulu réaménager les plateaux pour que les enfants soient plus heureux et que le personnel travaille dans de meilleures conditions. Ce n'est donc pas qu'une réhabilitation, c'est quasiment une reconstruction.

Nous aurions effectivement pu vendre le bâtiment et construire une crèche ailleurs, mais nous n'avons pas de foncier disponible dans le secteur. Même si nous avons un taux extraordinaire de places en crèche de 76 %, nous avons besoin de places dans le nord. Lorsque nous faisions les colonnes des plus et des moins, nous avons constaté qu'il fallait en passer par là, mais ce sont en effet des sommes très importantes. Ceci étant, il ne faut pas oublier que les coûts de construction et de travaux ont considérablement augmenté depuis la guerre en Ukraine.

Il n'y a pas de rapport sur la délinquance dans la délibération, mais je rappelle que la loi sur le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) a été modifiée au

Parlement. Il y a eu une petite « boulette » à l'époque, c'est-à-dire que l'on a sorti les départements des CLSPD, j'ignore pourquoi. Le temps que la loi soit votée et publiée, un certain nombre de départements s'en sont aperçu, donc le Président du Conseil départemental a dit : « Puisque nous n'avons plus le droit de siéger au CLSPD, nous ne payons plus ». Le Préfet s'est étonné de ce retrait.

Cela a été rétabli, les départements ont été réintégrés au sein des CLSPD. Comme on dit, cela fait partie des « loupés » parlementaires.

En attendant, le Département n'a rien suspendu. Cela a été annoncé par le Président, mais matériellement, il a maintenu son accompagnement à l'action sociale et à la prévention de la délinquance.

Je mets aux voix cette délibération. Pardon, allez-y, Monsieur MOLARD.

M. MOLARD : Bonsoir, Monsieur le Maire ; bonsoir, chers collègues. J'ai juste une question par rapport aux travaux de restauration patrimoniale de l'Hôtel de Ville. En quoi consiste cette première phase de travaux ? Qu'est-ce qu'une évolution respectueuse du patrimoine pour l'entrée principale ? Je ne comprends pas vraiment de quoi il s'agit.

M. BAGUET : Vous savez que nous avons engagé une démarche de classement auprès du Ministère de la Culture.

Il faut tout d'abord faire un diagnostic.

Madame la DGA à l'Urbanisme, avons-nous un retour du Ministère de la Culture sur notre demande de classement ?

Mme la DGA à l'Urbanisme : Oui, nous avons un retour. Cela devait passer cet été, comme ils nous l'avaient indiqué, mais cela a été décalé.

M. BAGUET : Très bien, cela devait passer cet été et mais cela a été décalé. Peut-être que Monsieur MULTON peut aller aux nouvelles. Décalé jusqu'à quand ?

Mme ROUSSOT : C'est à la Commission nationale de se prononcer après que la Commission départementale a émis un avis favorable. C'est décalé à l'hiver.

M. BAGUET : D'accord. Nous avons donc eu le feu vert de la Commission départementale et notre dossier est maintenant à la Commission nationale. Cela devait être décidé cet été, mais c'est reporté à l'hiver. C'est vague, l'hiver, mais nous obtiendrons peut-être une réponse. Nous effectuerons effectivement le diagnostic avec le Ministère de la Culture.

Nous nous étions posé la question de savoir si nous rentrions dans le processus du classement ou pas. L'avantage d'y rentrer est que nous pouvons bénéficier de l'expertise du Ministère de la Culture, sachant qu'il y a des personnes vraiment très compétentes dans ce secteur. L'inconvénient, c'est que le Ministère de la Culture n'est souvent pas celui qui paye, mais celui qui recommande ou qui demande. C'est un peu le risque : ensuite, nous ne sommes pas

toujours assurés d'avoir les subventions qui correspondent aux exigences du Ministère de la Culture.

Nous avons fait un pari, et je pense que compte tenu de la qualité de ce bâtiment, si nous décidons de faire les choses, autant les faire bien, pas à moitié.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Nous pourrons remercier le Président.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2025 - Attribution de subventions complémentaires.

M. BAGUET : Vous avez une nouvelle délibération sur table.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération comporte des points assez classiques, en particulier l'attribution des subventions. Vous venez d'adopter le contrat avec le Département, lequel prévoit un volet de subventions. Charge ensuite à la Ville de les attribuer en fonction des besoins des associations et de l'actualité de l'exercice en cours.

Il vous est proposé une liste sur laquelle vous pouvez voir que les associations subventionnées sont les mêmes depuis de très nombreuses années, notamment depuis l'existence de cette contractualisation, parce que la Ville a repris les engagements antérieurs du Département vis-à-vis de ces structures.

Il est à noter une spécificité avec l'intégration dans le Contrat de Développement d'une enveloppe spécifique à la prévention de la délinquance qui vient en complément d'autres subventions que vous votez lors du vote des subventions de la Ville, qui sont des subventions Ville-CLSPD-État. Il y a des associations que nous retrouvons dans les deux cas, par exemple Ismene ou le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Des subventions complémentaires viennent compléter la liste des associations subventionnées au mois de mars dernier. Certaines associations n'avaient pas déposé de dossier – je pense notamment à la crèche parentale Boules et Billes – et ont fait une demande ultérieure à la date de dépôt.

Enfin, trois nouvelles subventions pour des actions de patronage viennent compléter l'offre d'accueil des enfants le mercredi après-midi en complément des centres de loisirs municipaux, lesquels arrivent à saturation.

Il vous a été déposé une nouvelle subvention sur table, parce que vous savez bien que nous aimons avoir des associations ou des structures qui soient ciblées dans leur objet. Pour tous

ceux qui siègent dans les commissions d'attribution des contrats de délégation de service public, nous exigeons systématiquement d'avoir une société dédiée à Boulogne-Billancourt. Pour nos associations, en particulier lorsque le périmètre est assez large, nous demandons s'il est possible d'avoir une structure ciblée.

La demande de subvention avait été portée par une structure large, à savoir RC France ECYD Boulogne, qui a des activités beaucoup plus larges que le simple patronage. Depuis lundi – et même vendredi dernier – et l'envoi du dossier au Conseil, la structure demandeuse a été en capacité de proposer une structure récipiendaire avec une action beaucoup plus restreinte, limitée à l'action de patronage, qui s'appelle Le Village de Boulogne. Vous avez donc une délibération corrigée de manière à bien flécher la subvention municipale sur l'activité de patronage, qui est portée par la structure Village Notre-Dame de Boulogne.

Dans l'objet, cela ne change rien ; dans les faits, nous avons un fléchage affecté sur une structure dédiée au patronage.

Bien évidemment, pour ceux qui lisent les annexes dans le détail, vous pourrez voir que nous sommes allés modifier en page 112 l'affectataire afin de tenir compte de la nouvelle dénomination.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci.

Monsieur MOLARD et moi-même devons quitter la salle au titre de l'ACBB (Athletic Club Boulogne-Billancourt) et Monsieur LOUAP au titre du CEBIJE. Si vous en êtes d'accord, nous allons confier la présidence à Madame GODIN pour le vote.

(Monsieur le Maire quitte la séance et en cède la présidence à Madame GODIN.)

Mme GODIN : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* J'attends que tout le monde soit sorti avant de faire voter. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Personne, je vous remercie.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. Garage rue Yves Kermen - Déclassement

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si vous le permettez, je vais rapporter cette délibération et la suivante, parce que c'est le même objet. Il s'agit de la vente d'un parking situé 40, rue Yves Kermen. Ce parking avait été acquis dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Parc par la société d'économie mixte SA2B, qui était la société de l'époque, puis revendu à la Ville. C'est un garage qui est vacant depuis longtemps et très difficilement commercialisable dans ce quartier, puisque tous les immeubles, qui sont neuf, ont pour la plupart leur propre parking.

Un riverain du quartier nous a fait part de son souhait d'acquérir ce bien, car il est mitoyen de son logement et qu'il y a déjà une porte qui communique avec la cour dont il est propriétaire. Toutefois, avant de pouvoir vendre ce parking, il faut procéder à son déclassement afin qu'il intègre le patrimoine privé de la Ville, ce qui est l'objet de la délibération n° 6.

La délibération suivante concerne la vente à proprement dit pour un montant de 35 100 euros.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN. Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ces deux délibérations ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix la 6. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. Vente du patrimoine privé de la Ville - Garage rue Yves Kermen - Cession à Monsieur Maxime WAYMEL - Autorisation donnée au Maire de signer les actes correspondants

M. BAGUET : Même vote pour la 7 ? Merci.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. Personnel communal - Mesures diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'une délibération classique, qui comporte cinq points, les deux premiers étant l'actualisation du tableau des effectifs, portant le total des emplois budgétaires autorisés à 2 116 postes, ainsi que le renouvellement et le recrutement d'agents contractuels.

Le troisième point concerne un avenant à la convention qui revoit les modalités de remboursement par GPSO à la Ville de la mise à disposition des ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique), dont Madame LAVARDE-BOEDA a parlé lors de la DM1. En effet, le contrôle et le traitement des contentieux du stationnement sont en hausse, donc il convient d'ajuster le remboursement au prorata du temps passé par nos agents.

Le quatrième point porte sur la revalorisation du taux de vacation pour les modèles vivants qui posent dans nos ateliers d'arts plastiques, en passant ce taux de 20 à 23 euros. D'ailleurs, je crois que la ville de Paris a également très largement rehaussé leur taux de vacation, mais il était beaucoup plus bas que nous.

Enfin, le dernier point a pour objet la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

M. BAGUET : S'agissant des références financières à la ville de Paris, le rapport de la Chambre régionale des Comptes fait état de 9,2 milliards de dette, 2 milliards de dette en trois ans, ce qui est effectivement beaucoup. Nous gérons donc mieux que la ville de Paris, nous pouvons nous en réjouir.

Mme GODIN : Beaucoup mieux.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Le groupe « Horizons et Indépendants » a réitéré sa demande d'organigramme de la Collectivité. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. Dénomination des berges de Seine en vue de la création d'un plan d'adressage dédié

aux bateaux-logements et établissements flottants à Boulogne-Billancourt

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, comme vous le savez, les berges de Seine de la Ville de Boulogne-Billancourt abritent un certain nombre de bateaux, qui sont pour la plupart des logements. Les autres ont le caractère d'établissements flottants, certains recevant du public et quelques-uns étant des bureaux.

Les habitants et occupants de ces bateaux-logements déploraient depuis longtemps de devoir se faire adresser leur courrier à une adresse du type « Face au n° X, quai Georges Gorse ». Il est vrai que ce n'était pas très commode. Nous nous sommes donc penchés sur le dossier pour établir un plan d'adressage de manière à ce que les résidents et occupants des bateaux amarrés au territoire communal puissent en bénéficier. Je tiens à préciser toutefois que ces bateaux-logements se trouvent sur le territoire du fleuve qui dépend des Voies Navigables Françaises (VNF).

Cette délibération vise donc à permettre à ces résidents et autres occupants de bénéficier d'une adresse physique. La solution qui a été trouvée est de répartir les habitants de ces bateaux-logements entre les différents ponts de la Ville. Cela leur facilitera la vie de différentes manières, que ce soit pour l'accès aux services publics, les livraisons, la distribution du courrier, ou tout simplement les visites. Cela facilite également l'organisation de la collecte des déchets ménagers, l'identification des administrés et l'envoi d'informations. En cas de sinistres, c'est aussi utile pour la localisation de l'adresse, afin de permettre une intervention plus rapide des services de secours et des forces de l'ordre. Enfin, les résidents des péniches étant inscrits sur les listes électorales, leurs nouvelles adresses contribueront à l'exactitude de ces listes.

Il est proposé au Conseil municipal de reprendre la nomenclature mise en œuvre par l'établissement public gestionnaire des berges « Haropa Port de Paris» en créant les cinq dénominations officielles suivantes :

- Port de Boulogne Les Studios : 23 numéros ;
- Port de Boulogne Rives de Seine : 18 numéros ;
- Port de Boulogne Île Seguin : 3 numéros ;
- Port de Boulogne Legrand : 33 numéros ;
- Port de Boulogne Pont de Saint-Cloud : 29 numéros.

Je terminerai par le fait que ces 5 ports ont été délimités par les ponts existants sur notre commune.

Tel est donc l'objet de la délibération qui vous est proposée.

M. BAGUET : Merci. Nous allons demander l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux ?

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Les élus « Les Écologistes » évoquent un article du *Parisien* indiquant l'illégalité de certains bateaux ou logements. Il est rappelé que les pouvoirs publics ont clarifié la situation depuis une dizaine d'années, les bateaux-logements disposent donc désormais de conventions d'occupation et il n'existe plus de situation illégale sur le territoire de Boulogne-Billancourt. En cas d'illégalité, celle-ci est provisoire et fait l'objet d'une amende importante.

Les élus « Les Écologistes » indiquent que ces habitations ne sont pas reliées à l'égout. Il est indiqué que les bateaux-logements ont des obligations strictes en matière de rejet des eaux sales dans la Seine, qui prévoit un assainissement préalable.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? *(Il n'y en a pas)*

Effectivement, je pense que vous faisiez référence à l'article du *Parisien* de 2011 qui évoquait les bateaux en situation illégale, mais depuis, Haropa et VNF ont fait un grand ménage. A priori, nous n'avons plus de situations de ce type.

Nous avons fait une mise au point sur ce que l'on appelle le « bief de Suresnes », qui va de l'écluse de Suresnes au Pont du Garigliano. Haropa et VNF avaient même « déchiré » – je crois que c'est l'expression – un bateau, c'est-à-dire qu'ils l'avaient remorqué pour le détruire dans le port de Gennevilliers. Ce bateau se trouvait d'ailleurs à Sèvres et non à Boulogne-Billancourt. Ils ont porté ce dossier avec beaucoup d'énergie depuis.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Merci pour eux, cela va leur faciliter la vie quotidienne.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. Adhésion de la Ville de Boulogne-Billancourt au Réseau francophone des « Villes Amies des Aînés » (RFVAA)

Mme Sandy VETILLART, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 1972, la ville de Boulogne-Billancourt crée le premier club Senior de France sous l'égide de Rose BESNARD, élue municipale. Nous pouvons nous enorgueillir de ce précédent, puisqu'un demi-siècle plus tard, la Ville demeure une référence nationale en matière de bien-vieillir.

Depuis 2008, la politique en faveur des aînés s'est considérablement développée : les services municipaux, ainsi que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), développent des initiatives pour aider les seniors au quotidien, mais aussi aider leurs familles, soutenir les

familles et les proches au travers des visites, des portages de repas à domicile, de la téléassistance, des activités culturelles et sportives, avec également le soutien aux associations comme l'ANRABB (Association des Nouveaux Retraités et Assimilés de Boulogne-Billancourt) ou encore l'accompagnement des aidants.

Chaque année, de nombreux évènements renforcent le lien social, la convivialité de notre Ville. On peut citer la Semaine Bleue, le Salon des Seniors, le Salon des Aidants, les vœux du Nouvel An, mais aussi la Fête des Nonagénaires. Elle a eu lieu à l'occasion du 90ème anniversaire de l'Hôtel de Ville, nous avons eu l'occasion d'accueillir tous les Boulonnais de 90 ans qui souhaitaient venir et qui étaient nés à la construction de notre bel Hôtel de Ville. C'est le signe de l'attachement de la Municipalité à nos seniors.

Effectivement, plus de 2 100 seniors sont aujourd'hui inscrits dans les clubs municipaux, ce qui représente 10 % de la population boulonnaise âgée de plus de 65 ans. Surtout, plus de la moitié d'entre eux sont présents et fréquentent les clubs depuis plus de six ans. Cette velléité reflète bien sûr l'attachement des adhérents à ces lieux de vie, mais elle témoigne aussi de la qualité du travail des agents qui animent les clubs.

Début 2025, la Ville a souhaité recueillir l'avis et les témoignages des seniors pour mieux répondre à leurs attentes. C'est une façon de construire avec eux une Ville toujours plus participative. Les résultats ont été très positifs, puisque 80 % des inscrits se déclarent satisfaits.

Ces actions sont bien sûr soutenues par un tissu associatif dynamique et riche. Elles permettent d'aider Boulogne-Billancourt à devenir la deuxième Ville d'Île-de-France où il fait bon vivre selon le classement du *Journal du Dimanche*, mais également l'une des moins stressantes de la région selon *Le Figaro.*

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît pertinent de rejoindre le Réseau francophone des Villes amies des Aînés, une association sans but lucratif qui regroupe 360 adhérents et qui a été créée à l'initiative de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Ce réseau organise des rencontres, il favorise les échanges d'expérience et de bonnes pratiques, il propose des formations et peut même apporter un soutien financier à certains projets. La cotisation s'élève à 1 600 euros.

Dans un contexte où les collectivités doivent s'adapter au vieillissement démographique, il est essentiel de poursuivre nos actions pour offrir aux seniors boulonnais les meilleures conditions de qualité de vie. Prendre soin de nos aînés, c'est aussi s'inscrire dans une véritable démarche de solidarité intergénérationnelle, c'est prendre soin de leurs proches, de leurs enfants, de leurs petits-enfants. C'est l'esprit qui guide les grands projets de la Ville, comme la Maison de Répit, qui offrira aux aidants et à leurs proches un lieu pour se ressourcer et être accompagnés.

En conséquence, il vous est proposé de valider l'adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt au Réseau francophone des Villes amies des Aînés et d'y désigner nos représentants. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Le groupe « Horizons et Indépendants » a demandé si l'adhésion au réseau permet l'obtention de subventions. Il a été répondu que cette adhésion à l'association permet un échange de bonnes pratiques, mais qu'aucune subvention directe n'en découle.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Monsieur DE JERPHANION et Madame RAPILLY-FERNIOT.

M. DE JERPHANION : Je voudrais intervenir sur les propos du rapporteur. Dans la présentation étaient évoquées des subventions, raison pour laquelle j'avais posé la question. Il y avait une histoire de possibilité de positionner la Ville sur des appels à projets, si j'ai bien compris.

Pardon, Monsieur le rapporteur, mais c'était juste pour être tout à fait exhaustif sur les échanges que nous avons eus lundi soir.

M. BAGUET : Merci pour ces précisions, Monsieur DE JERPHANION.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Évidemment, nous sommes pour, mais en regardant, je voyais que lorsque la Ville signait, elle s'engageait à un certain nombre de choses, notamment associer tous les acteurs qui souhaiteraient entrer dans la démarche. Pour une fois, les écolos, nous aimerions bien être associés à quelque chose que fait la majorité. Ainsi, s'il y a des formations ou des choses dans le cadre de ce travail pour la Ville amie des Aînés, les écologistes seront très volontaires pour être associés aux réflexions, aux formations et au travail.

M. BAGUET : Merci pour cette proposition de service. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre le principe de l'adhésion de la Ville au réseau « Villes Amies des Ainés » ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

L'article 2 de cette délibération prévoit également la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'association. Je propose donc de désigner Madame VETILLART en tant que titulaire et Madame SELFANI en tant que suppléante, à moins qu'il n'y ait d'autres candidatures.

Voulez-vous un vote à bulletin secret ? *(Non)* Nous le faisons donc à main levée. Qui est contre les candidatures que je vous propose ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 10 et son article 2 sont donc adoptés à l'unanimité.

M. BAGUET : Monsieur DENIZIOT va présenter neuf délibérations, mais vous pouvez peut-être en regrouper, certaines étant identiques.

M. DENIZIOT : Oui, Monsieur le Maire, je vais être très synthétique. Nous allons effectivement pouvoir en regrouper.

11. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) des Hauts-de-Seine pour l'année 2025

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne notre participation au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement). L'action de ce fonds s'intègre dans les priorités définies par le PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) et consiste en l'octroi d'aides pour l'accès ou le maintien dans les habitations.

Soucieuse d'aider les familles boulonnaises qui éprouvent des difficultés, la Ville abonde chaque année ce fonds. Le montant de notre participation est fixé à 15 centimes par habitant sur la base du recensement à N-2, soit 2023, après indexation calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Il vous est donc proposé d'approuver la participation financière de la Ville à hauteur de 19 148,89 euros.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur le FSL ? *(Il n'y en a pas)* C'est une délibération traditionnelle. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux sis 8/10, rue Liot à Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vous propose d'octroyer une subvention de 900 000 euros au bailleur SOHP (Seine Ouest Habitat et Patrimoine) pour financer la construction de neuf logements sociaux, qui s'intégreront dans un programme immobilier de 30 logements porté par la société Erisma. En contrepartie, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur quatre logements.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. Attribution d'une subvention à SNL PROLOGUES pour l'acquisition d'un logement social sis 1, Place des Écoles à Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Suite à une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) en date du 13 mars 2025, l'exercice du droit de préemption a été transféré à la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement), qui a elle-même délégué son droit au bailleur SNL dans le cadre d'un partenariat qui s'est déjà exercé à plusieurs reprises dans la Ville.

Notre subvention de 63 000 euros permettra l'acquisition d'un logement en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), ce qui permettra l'accueil et l'accompagnement d'une famille en situation de précarité.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Finances et des Affaires économiques ?

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Nous connaissons SNL Prologues. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et ADOMA pour la réservation de 12 logements sis 47, rue du Dôme à Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'un gros projet. Comme vous le savez, la Ville porte depuis plusieurs années le souhait de faire évoluer les foyers de travailleurs migrants en résidence sociale pour offrir des conditions d'accueil plus dignes, maîtriser la sécurité des lieux et permettre d'accueillir des femmes seules ou des familles dans le cadre d'un meilleur accompagnement social.

Après avoir attribué 900 000 euros de subvention à ce programme, il vous est désormais demandé d'approuver cette convention de réservation, qui portera sur 12 logements.

M. BAGUET : Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)*

C'est un vieux dossier, dont nous avons parlé plusieurs fois. Cela avance, nous allons enfin pouvoir commencer. J'imagine que le permis de construire a été approuvé. Quand les travaux commencent-ils ?

Ah, il y a un recours, c'est merveilleux. Peut-on savoir qui a fait ce recours ? Dès que l'on fait quelque chose dans cette Ville, il y a des recours, c'est extraordinaire. Cela fait des années que les résidents et les riverains attendent que l'on réhabilite ce foyer. Nous allons donc malheureusement devoir attendre la fin du recours.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Merci pour les résidents et les riverains

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et Immobilière 3F pour la réservation de 11 logements sociaux sis 4, rue Rouget de Lisle - 19, avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération porte également sur une convention de réservation, cette fois-ci avec Immobilière 3F, portant sur un programme 4, rue Rouget de Lisle - 19, avenue du Général Leclerc. Ce droit de réservation portera sur 11 logements sociaux sur les 21 que comptent le programme. Il vous est donc proposé d'approuver cette convention.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette opération ? *(Il n'y en a pas)* C'est pareil, c'est une opération très ancienne. Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. Seine Ouest Habitat et Patrimoine - Opération 14, rue des Quatre Cheminées - Modification de la délibération numéro 15 du Conseil municipal du 19 décembre 2019 pour rectification du nombre de logements sociaux et des droits de réservation de la Ville

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, vous parliez de recours et cette délibération concerne aussi un recours : elle porte sur la modification d'une délibération de décembre 2019 pour rectification du nombre de logements sociaux et des droits de réservation de la Ville.

En effet, nous avions attribué une subvention de 2 242 000 euros pour la construction de 26 logements sociaux au 14, rue des Quatre Cheminées. Du fait d'un recours, le nombre de logements sociaux a été reconsidéré, passant de 26 à 25. Malgré tout, nous avons pu limiter la modification du programme. Afin de maintenir l'équilibre financier du programme, la Ville a accepté de passer d'un droit de réservation de 13 à 12, mais également de maintenir à l'identique le montant de notre très importante subvention.

Il vous est proposé d'approuver ces quelques modifications.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)*

Dans le cadre du Contrat de Mixité sociale, le Préfet nous rappelle régulièrement que nous ne contruisons pas assez de logements sociaux, et nous lui répondons qu'à chaque fois que nous travaillons sur un programme de logement social à Boulogne-Billancourt, il y a des recours. Donc, nous ne pouvons pas tenir le calendrier, et ensuite, nous sommes effectivement sanctionnés pour cette raison. Nous devrions faire payer la pénalité aux gens qui font des recours, parce que nous finissons toujours par les gagner finalement. Nous gagnons, mais nous perdons de l'argent et du temps, surtout dans le contexte de tension actuelle de demande de logement.

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. Habitat Social Français (HSF), gestionnaire du patrimoine de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) - Gestion en flux des droits de réservation de la ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation à signer la convention bilatérale de réservation définissant les règles applicables aux logements locatifs sociaux relevant du contingent de la ville de Boulogne-Billancourt

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, je vous propose de grouper les délibérations 17, 18 et 19 parce qu'elles ont le même objet, il s'agit de conventions de gestion en flux.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a rendu obligatoire le passage d'une gestion en stock à une gestion en flux annuel des différents contingents de réservation de logements sociaux. Chaque organisme de logement social doit ainsi signer avec chaque réservataire une convention bilatérale fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logement.

À cette occasion, je veux saluer le travail colossal qui a été effectué par le service Logement de la Ville pour adapter ses conventions avec les nombreux bailleurs qui n'ont pas tous les mêmes politiques et les mêmes relations avec les villes, et afin de pouvoir justement défendre les intérêts de notre commune pour que ces conventions traduisent au mieux les besoins qui s'expriment sur la Ville en termes de typologie de logements sociaux.

Il vous est donc proposé d'approuver les 3 conventions avec HSF en gestion pour le compte de la RIVP, avec ICF La Sablière et Paris-Habitat.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales sur les trois délibérations ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ces trois conventions de gestion en flux ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix la délibération n°17 pour l'approbation de la convention avec HSF. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. ICF Habitat La Sablière - Gestion en flux des droits de réservation de la ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation à signer la convention bilatérale de réservation définissant les règles applicables aux logements locatifs sociaux relevant du contingent de la ville de Boulogne-Billancourt

M. BAGUET : Je mets aux voix la délibération n°18 pour l'approbation de la convention avec ICF Habitat. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. Paris-Habitat - Gestion en flux des droits de réservation de la ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation à signer la convention bilatérale de réservation définissant les règles applicables aux logements locatifs sociaux relevant du contingent de la ville de Boulogne-Billancourt

M. BAGUET : Je mets aux voix la délibération n°19 pour l'approbation de la convention avec Paris-Habitat. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

A propos de cette délibération, je voulais vous signaler que j'avais passé un moment sur le quartier du Pont de Sèvres avec le Préfet des Hauts-de-Seine qui souhaitait visiter ce site. Nous y sommes allés le mercredi 17 septembre dernier. Nous avons rencontré l'Amicale des locataires, les responsables d'Arkose, ainsi que des Boulonnais riverains de ce site. Nous avons pu faire un point sur les actions de Paris-Habitat sur le Pont de Sèvres.

Le Préfet compte adresser une lettre à Paris-Habitat et je ferai de même de mon côté, notamment concernant les pannes d'ascenseur, les fuites d'eau, parce que nous rencontrons tout de même des difficultés sur ce quartier avec ce bailleur. Des ascenseurs peuvent rester en panne durant tout un week-end. Malheureusement, une personne à mobilité réduite a été bloquée pendant plus de 12 heures au pied de l'ascenseur. Nous avons donc demandé à Paris-Habitat de résoudre ces problèmes le plus rapidement possible.

20. Convention de partenariat entre l'Espace Santé Jeunes et les collèges et lycées de la Ville

M. Claude ROCHER, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, dont l'objet est de pérenniser la convention de partenariat entre l'Espace Santé Jeunes et les 11 établissements scolaires du 2nd degré de notre Ville, à savoir les sept collèges et les quatre lycées. Cette convention de partenariat s'articule autour des projets de l'éducation à la santé.

L'Espace Santé Jeunes fonctionne avec succès depuis 2006 grâce à la disponibilité et la compétence de son équipe. Comme vous le savez, l'Espace Santé Jeunes accueille, écoute et conseille nos adolescents, nos jeunes adultes entre 11 et 25 ans, autour de la question du bien-être, sur des interrogations existentielles et une vision plus large vers leur futur proche.

Les programmes des principales thématiques d'intervention seront discutés lors de comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté de chaque établissement, en lien avec l'Espace Santé Jeunes.

Mes chers collègues, il vous est donc proposé d'approuver ces projets de convention entre l'Espace Santé Jeunes et ces établissements scolaires de la Ville. Je vous remercie de votre

écoute.

M. BAGUET : Merci, Monsieur ROCHER. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Comme je le disais tout à l'heure en début de séance, nous avons rencontré avec Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG les nouveaux chefs d'établissement, lesquels sont très impressionnés parce qu'ils viennent tous de villes où ces projets de partenariat n'existent pas. Il n'y a qu'à Boulogne-Billancourt qu'il existe un Espace Santé Jeunes et un Bureau d'Information Jeunesse, surtout en ce qui concerne la santé.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. Renouvellement de la demande de classement de l'Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt - OTBB

M. Vittorio BACCHETTA, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt a été classé en catégorie II en mars 2019. Ce classement accordé pour une durée de cinq ans arrive à échéance, il convient donc de le renouveler.

Ce classement institué par le Ministère du Tourisme permet à notre territoire de renforcer son attractivité en affirmant sa place au sein des réseaux de promotion régionaux et nationaux. Il permet une visibilité accrue de l'Office sur les plateformes institutionnelles, les salons professionnels et les canaux numériques. Il permet également l'accès à des aides financières, à la valorisation et la montée en compétence des agents au service des usagers et des partenaires.

La procédure implique une instruction de dossier par la Préfecture dans un délai de deux mois suivant le dépôt. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider le principe de ce renouvellement et d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le représentant de l'État à cette fin. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame TEIL.

Mme TEIL : J'ai deux petites questions d'information ou d'éclaircissement sur le tableau de la page 49, sur lequel nous est résumée la capacité d'hébergement de Boulogne-Billancourt. Je ne comprends pas très bien une dénomination, à savoir les lits en résidence de tourisme classé correspondant au décret. Qu'est-ce que cela recouvre ?

Ensuite, je me suis un peu inquiétée de ne pas voir apparaître les logements de type Airbnb.

Enfin, il est indiqué pas loin de 4 000 résidences secondaires, mais est-ce bien le nombre de résidences ou est-ce le nombre de chambres ? Tout le reste, ce sont des chambres, mais ce sont ici des résidences. C'est juste pour bien comprendre ce tableau.

M. BAGUET : « Résidence » fait référence à « résidence fiscale », donc ce sont bien des résidences. Il y a la résidence principale ou la résidence secondaire. C'est pour déterminer le paiement de la taxe foncière ou de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires). C'est une vraie répartition fiscale.

Cela étant, pour les Airbnb, les 2 544, ce sont des Airbnb et locations diverses. C'est ce que l'on appelle les chambres en hôtellerie classée et non classée, colonne 2, à savoir les gens qui ont fait des dépôts de déclaration Airbnb – ou autres, parce qu'il n'y a pas qu'Airbnb comme plate-forme.

Nous avions beaucoup augmenté au moment des Jeux olympiques, mais cela ne bouge plus. Une fois que vous avez fait votre déclaration en mairie, vous pouvez arrêter de louer votre chambre, mais elle est toujours considérée comme autorisée par la Ville.

Effectivement, ce serait une bonne chose de passer en catégorie I. Je crois qu'il nous manque à l'OTBB (Office du Tourisme de Boulogne-Billancourt), des personnes parlant certaines langues étrangères. Il faut proposer un accueil avec trois langues et nous en disposons de deux pour le moment à l'OTBB, donc nous devons proposer une troisième langue, à savoir l'espagnol.

M. BACCHETTA : Il faut que nous recrutions une personne bilingue, au moins avec l'espagnol. Sur tout ce qui est dématérialisé, nous avons des traductions en chinois et japonais, mais il faut quelqu'un en présentiel qui soit capable d'avoir une autre langue. Je pense qu'il y a également un sujet d'amplitude horaire d'ouverture. Nous ne sommes pas loin, mais pour la prochaine fois.

M. BAGUET : Nous ne sommes pas loin de la catégorie I, nous allons essayer de l'obtenir.

Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. Convention de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt et le Chœur Philarmonique International

M. André DE BUSSY, Conseiller municipal, rapporteur

Le Chœur Philarmonique International fondé en 1997 réunit aujourd'hui 120 choristes amateurs guidés par deux chefs de chœur de renom. Grâce à cette exigence artistique, il se produit régulièrement aux côtés de l'orchestre de solistes professionnels dans les lieux les plus prestigieux.

Reconnu d'intérêt général et honoré du titre « Artiste de l'UNESCO pour la paix », ce chœur s'affirme comme un acteur culturel majeur dont les programmes trouvent chaque année une place de choix dans la saison artistique de la Seine Musicale.

Dans ce cadre, il vous est proposé de sceller une convention avec le Chœur Philarmonique International afin d'inscrire durablement ce partenariat au cœur de la Ville. Cette coopération aura un double objectif : favoriser la rencontre entre la musique et la jeunesse en associant chaque année une classe primaire de la Commune au projet du chœur et ouvrir la musique au plus grand nombre à travers des actions culturelles destinées au public boulonnais.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce partenariat avec l'orchestre ?

Il n'y a pas de questions, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Convention entre la ville de Boulogne-Billancourt et Lire et faire lire 92 - Sollicitation du label créé par l'Association en partenariat avec l'Association des Maires de France

M. André DE BUSSY, Conseiller municipal, rapporteur

C'est une étude nationale qui a été publiée en 2025 par le Centre national du Livre, qui nous confirme que les habitudes de lecture forgées dès l'enfance déterminent largement la place du livre dans la vie adulte. Autrement dit, plus on lit jeune, plus on lit toute sa vie.

Forte de cette conviction, la Ville agit à travers son réseau de cinq médiathèques, que vous connaissez, par des initiatives telles que Bébé Bouquine dans les crèches municipales, et bien sûr l'organisation du Salon du Livre début décembre.

Avec la présente convention, la Ville entend enrichir encore son engagement en faveur du livre et de la lecture en scellant un partenariat avec l'association Lire et faire lire 92. Convaincus que l'accès aux livres est un droit fondamental, nous nous engageons à soutenir et

amplifier l'action de Lire et faire lire. C'est dans cet esprit que nous sollicitons l'obtention du label « Ma Commune aime lire et faire lire » créé en 2016 avec l'Association des Maires de France pour reconnaître et valoriser les collectivités qui placent la lecture au cœur de leur projet éducatif et citoyen.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, avec l'octroi du label « Ma Commune aime lire et faire lire ».

M. BAGUET : Merci. Quel est l'avis de la Commission des Affaires générales et sociales ?

Mme ROUZIC-RIBES, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les élus « Les Écologistes » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? *(Il n'y en a pas)* Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

M. BAGUET : Nous avons une question orale. Qui la pose ? Madame TEIL, allez-y.

Mme TEIL : Le 15 septembre dernier, les activités de padel ont ouvert sur le site de la patinoire. Les tarifs, de 72 euros le cours en heures creuses et 90 en heures pleines, sont un peu élevés. Ils amènent à s'interroger sur les services offerts, et surtout sur le modèle économique défendu par l'opérateur. À titre de comparaison, l'heure de padel est facturée 32 à 40 euros dans les centres UCPA de Paris et 40 à 50 euros chez Sportfield dans le XVI^{e} arrondissement.

La Municipalité a utilisé une procédure d'appel d'offres ou de manifestation d'intérêt qui a fait l'objet d'un examen et d'un rapport de sélection, mais le sujet n'a pas été abordé en Conseil municipal. Au titre de la transparence de la gestion de la Ville et de ses équipements, pourrait-on nous communiquer le rapport, les choix et les sélections qui ont été faits sur les offres reçues ?

M. BAGUET : Madame GENDARME va vous répondre.

Mme GENDARME : Madame, vous indiquez que le sujet n'a pas été abordé en Conseil municipal. Or, ce sujet a été abordé par Monsieur le Maire lors du Conseil municipal du 16 janvier dernier.

Procès-verbal du Conseil municipal du 16 janvier 2025, page 2, Monsieur BAGUET prend la parole : *« Je souhaite également vous annoncer que nous engagerons un appel à projets autour du padel et/ou du foot en salle dans les locaux de l'ancienne patinoire, sans modification profonde de la structure actuelle. Cet appel à projets aura une durée de trois ans. Comme il n'est pas obligatoire de le faire voter en Conseil municipal, je préférais*

vous informer que cet appel à projets va être lancé. »

Le dossier d'appel à projets a été mis en ligne le 11 février 2025 et non le 7. Il était librement accessible et téléchargeable par toute personne qui souhaitait le consulter sur le profil d'acheteur de la Ville. La date limite de remise des candidatures et des propositions initiales était fixée au 28 mars 2025. À l'issue de ce délai, 22 entreprises ont déposé une offre en réponse à l'appel à projets. À l'issue des analyses des candidatures et des offres, 11 offres ont été jugées recevables et effectivement analysées. L'analyse des offres a été confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la partie technique et financière et les aspects juridiques de la procédure ont été soumis à la validation d'un cabinet d'avocats. Le contrat a été signé le 9 juillet 2025. Il est d'ailleurs présenté dans la liste des décisions du Conseil municipal de ce jour.

Pour être complet, je vous précise que la procédure a fait l'objet d'un référé devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, qui a rejeté la requête de l'entreprise. La décision relative à ce contentieux vous est également présentée dans la liste des décisions de ce Conseil.

La loi nous impose de respecter les données industrielles et commerciales présentées par les entreprises, de sorte que les documents auxquels vous faites référence ne constituent pas des documents communicables, ainsi que vous le demandez, ce que rappelle constamment la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs). Ce n'est nullement un manque de transparence, c'est simplement l'application de la loi, que nous nous attachons à respecter. C'est en tout cas ce que semblent considérer tant la CADA que le juge administratif, qui ont systématiquement donné raison à la Ville à chaque fois qu'ils ont eu à se prononcer sur un recours ou une demande liée à l'ex-patinoire.

Concernant les tarifs, quelques précisions s'imposent. Pour le centre 4PADEL de Boulogne-Billancourt, vous mentionnez des tarifs de 72 euros en heures creuses et de 90 euros en heures pleines. Il convient en premier lieu de rappeler que ces tarifs correspondent à la réservation d'une piste, c'est-à-dire un terrain, pour une heure et demie. Aussi, ils ne peuvent pas être comparés à des tarifs dans d'autres structures pour une seule heure de pratique. Par ailleurs, le padel se joue à quatre, donc il faut diviser le coût de la réservation par le nombre de joueurs pour obtenir le coût par personne.

Dès lors, pour une heure de pratique, le coût par personne au centre 4PADEL de Boulogne-Billancourt est de 12 euros en heures creuses et de 15 euros en heures pleines. Le centre UCPA de Paris XIX^{e} propose effectivement des tarifs plus bas, à savoir 9,50 euros en heures creuses et 12,50 euros en heures pleines, mais l'écart n'est pas aussi important que vous le dénoncez.

La société Sportfield propose quant à elle un tarif de 10 euros en heures creuses et 12,50 euros en heures pleines, mais il s'agit d'un terrain unique et non couvert, donc soumis aux aléas climatiques. Celui-ci s'utilise par ailleurs en totale autonomie, sans accueil ni *staff* présent sur place. Ainsi, la qualité de service n'est pas du tout du même niveau qu'au centre 4PADEL de Boulogne-Billancourt, donc elle n'est donc pas comparable.

En revanche, d'autres centres proposent des tarifs plus élevés, comme le Forest Hill

Aquaboulevard du XV^{e} arrondissement de Paris ou le Royal Padel Club de Versailles, alors même qu'il s'agit de terrains extérieurs pour ce dernier.

Concernant le centre 4PADEL de Boulogne-Billancourt, je tiens également à vous préciser qu'une réduction de 10 % sur les abonnements est appliquée pour les Boulonnais. Plusieurs élus ont d'ailleurs déjà été destinataires de retours très positifs de Boulonnais ayant essayé cette nouvelle structure.

Soyez rassurée, chère collègue, la Ville est et restera humaine et attentive envers les plus jeunes. Aussi, dans le cadre de l'appel à projets, plusieurs créneaux ont été réservés pour ces publics : scolaires, centres de loisirs, École municipale des Sports.

Enfin, en visant la transparence de la gestion de la Ville, vous remettez en cause non seulement la qualité du travail des agents de la Ville, mais également le sérieux d'un cabinet spécialisé en la matière, par lequel nous avons été accompagnés durant toute la procédure de passation afin de garantir la sécurité juridique du projet.

Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci, Madame GENDARME. Ça va, vous êtes rassurée, Madame TEIL ? Je note que depuis que vous êtes élue, vous vous faites vraiment une obsession sur la transparence de la Ville.

Je vous signale que depuis que je suis Maire, je n'ai jamais été condamné en quoi que ce soit sur les marchés, les procédures administratives et autres, mais depuis que vous êtes là, il n'y a pas un Conseil municipal où on n'a pas l'impression d'être dans l'obscurantisme complet, de faire des choses en cachette. Vous l'avez vu, nous venons encore de gagner au tribunal en référé. Chaque fois que vous faites des recours, nous gagnons, donc nous sommes *a priori* « dans les clous ». Ce n'est toutefois pas très sympathique pour les agents, parce qu'il y a tout de même des fonctionnaires qui se démènent beaucoup pour que les procédures soient respectées, que ce soit transparent et efficace. Les Boulonnais le savent. Vous, je ne sais pas depuis combien de temps vous habitez Boulogne-Billancourt, mais vous avez visiblement un petit souci avec cela. Quoi qu'il en soit, vous avez eu la réponse.

Nous avons maintenant un vœu de Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Monsieur le Maire, chers collègues, le baromètre de la Fédération des Usagers et Usagères de bicyclette est paru ce 18 septembre. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de le lire, mais je suis là pour vous en parler. Le résultat global est une dégradation : l'évolution du climat vélo à Boulogne-Billancourt connaît une baisse de 6 %.

Je vais néanmoins commencer par le positif : la Ville s'en sort avec une note globale de E grâce à trois catégories de vote, notamment dans la catégorie « Service et stationnement », et grâce à un A pour l'affirmation suivante : « Dans la commune ou à proximité, trouver un magasin ou un atelier de réparation est facile ». À cela s'ajoutent un C concernant la possibilité de trouver un stationnement adapté et un autre C pour la possibilité de louer un vélo pour quelques heures ou quelques mois. J'imagine que l'on peut remercier pour cela les

services Vélib' d'une part et Véligo d'autre part.

La plupart des critères qui concernent les déplacements à vélo en eux-mêmes sont mauvais, voire très mauvais. Je cite : sur l'indicateur « Se déplacer à vélo dans notre commune est… », sur lequel nous avons le choix entre « très désagréable » ou « très agréable », nous sommes classés « désagréable », alors que cela s'approche de « très agréable » dans la commune voisine de Paris.

Là où la Ville s'en sort particulièrement mal, sans surprise, mais c'est peut-être le plus malheureux, c'est sur les évaluations concernant l'action municipale. La catégorie « Effort de la Ville » est en G, la pire note possible. Il a été répondu « Presque inexistants » à la question de savoir quels étaient les efforts faits par la Ville en faveur du vélo. « Presque inexistante », la communication en faveur des déplacements à vélo et « Presque jamais » pour la question « La Mairie est à l'écoute des usagers et usagères du vélo. Elle les implique dans ses réflexions sur les mobilités et les projets d'aménagement ».

Ces résultats peuvent difficilement être balayés d'un revers de la main : on parle de plus de 1 300 contributions de personnes qui habitent la Ville ou qui y circulent régulièrement à vélo.

Dans la ville voisine, Paris, l'usage du vélo est très démocratisé, l'évolution du climat vélo connaît même une amélioration de +41 % depuis deux ans. Les écologistes et les socialistes sont-ils et elles les seul(e)s à savoir aménager les villes ?

On pourrait se dire qu'il s'agit d'une lubie d'écologistes intégristes, mais une Ville aménagée pour les cyclistes est aussi une Ville aménagée pour les piétons, une Ville aménagée pour l'ensemble des mobilités dites actives ou douces.

Nous venons de voter en faveur de l'adhésion au réseau Ville amie des Aînés lors de ce Conseil municipal et nous rappelons régulièrement que nous sommes aussi Ville amie des Enfants, deux catégories de la population qui méritent de pouvoir se déplacer dans l'espace public en sécurité, à pied ou à vélo. Tant que l'usage du vélo représente une mise en danger réelle pour les personnes qui font ce choix, l'usage du vélo est impossible pour les plus jeunes et les plus âgés d'entre nous.

Un grand pas pourrait être franchi sur les deux axes qui coupent la Ville en deux : le boulevard Jean Jaurès d'une part et le boulevard Édouard Vaillant Général Leclerc d'autre part.

Pour le premier, aucune difficulté majeure ou insurmontable n'empêche de le faire, puisque la piétonnisation est réalisée deux fois par an. Pas plus tard que ce week-end, le boulevard Jean Jaurès était piétonnisé. Ces opérations sont toujours un succès et constituent la preuve que oui, c'est possible.

Pour le second, sans même toucher à la circulation, les contre-allées qui permettent le stationnement de part et d'autre du boulevard peuvent être aménagées et transformées en pistes cyclables, ce qui permettrait enfin de traverser Boulogne-Billancourt à vélo.

Évidemment, les possibilités d'aménagement pour améliorer le climat vélo de la Ville sont nombreuses et nous sommes à votre disposition pour contribuer à un tel projet. Il nous semble qu'aujourd'hui, au moins autant qu'en 2020, si ce n'est plus compte tenu du retard pris par rapport aux villes voisines, tous bords politiques confondus, la situation pour Boulogne-Billancourt est urgente.

Pour toutes ces raisons évoquées, je vous propose de voter ce soir le vœu suivant : la ville de Boulogne-Billancourt s'engage à agir de manière ambitieuse pour sécuriser et améliorer les déplacements à vélo dans la Ville.

Merci pour votre écoute et votre patience suite à la lecture de ces résultats.

M. BAGUET : Merci, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT. D'abord, on peut s'interroger sur la fiabilité de ce baromètre, parce qu'on m'a expliqué que l'on pouvait voter de n'importe où et 10 ou 20 fois avec le même ordinateur. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes passés, après le battage de vos amis politiques qui ont appelé tout le monde à se mobiliser contre la ville de Boulogne-Billancourt, de 738 à 1 378 votants. Vos amis se sont donc bien mobilisés.

Ceci étant, je n'ai pas tout à fait la même lecture du baromètre que vous. J'ai ici la note de Boulogne-Billancourt, qui a progressé de 15 %, j'ai le résultat détaillé du baromètre. En plus, il est signalé dans le sondage – et ce malgré vos amis qui ont voté massivement – qu'il y a une amélioration significative sur les grands axes, notamment Marcel Sembat et la route de la Reine. Je trouve donc que c'est plutôt mieux.

Par ailleurs, si on veut comparer avec un autre sondage qui est vraiment fiable, à savoir le baromètre de la Ville réalisé au mois de juin avec IPSOS, nous avions testé la place du vélo dans la Ville, c'était la première fois que nous posions la question : il y avait 35 % d'avis négatifs et 62 % d'avis positifs. Vous avez oublié le baromètre IPSOS, qui lui, est fiable parce qu'il ne s'adresse qu'à des gens qui habitent Boulogne-Billancourt. Je vous signale que ces dernières années, les pistes cyclables sont passées de 31 % de positif, à 35 %, à 45 % et à 53 %.

Pour ma part, je fais davantage confiance à ce baromètre scientifique IPSOS qu'au baromètre érigé, encore une fois, après la pression que vous avez imposée à vos amis politiques pour voter contre la ville de Boulogne-Billancourt.

Nous avançons, nous avançons à notre rythme, qui n'est peut-être pas suffisant pour vous et quelques autres, mais nous avançons tout de même. Nous n'avons pas besoin d'injonctions, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT. Nous progressons dans un contexte difficile, vous le savez, puisque Boulogne-Billancourt est une Ville de transit. Après Neuilly, nous sommes la Ville la plus traversée par les véhicules : 100 000 véhicules par jour arrivent au Pont de Sèvres, avec 50 000 qui traversent Boulogne-Billancourt, 25 000 qui prennent les quais dans un sens et 25 000 dans l'autre. Sur la route de la Reine, nous avons tous les véhicules qui arrivent de Garches, de Saint-Cloud... Nous sommes une vraie Ville de transit, donc c'est très compliqué.

En outre, nous n'avons pas de chance : nous avons 120 000 habitants, mais en plus, nous avons 118 000 emplois ! Oh là là, cela fait beaucoup !

Effectivement, nous partons avec de sacrés handicaps par rapport aux autres, mais je trouve que ce baromètre est plutôt satisfaisant. Nous sommes un peu en dessous de la moyenne des villes des Hauts-de-Seine, puisque la plupart sont classées en D et que nous avons une note un peu inférieure. Nous continuons donc à travailler, et avec des associations sérieuses. Monsieur MARQUEZ nous présentera bientôt les axes nord-sud, qui ont été proposés et étudiés. Il a eu plusieurs réunions avec des associations de cyclistes qui connaissent la problématique et qui ont intégré les difficultés spécifiques à Boulogne-Billancourt.

Vous parlez des seniors et des enfants. Je vous l'ai dit en début de Conseil municipal : 20 passages piétons lumineux, des fresques au sol pour la sécurité des enfants et des seniors, le Pont de Sèvres où nous allons resserrer les règles concernant les véhicules trop nombreux qui sont sur le Forum, parce que ce dernier avait été construit à l'époque pour être une Ville sans voiture, mais depuis, les voitures ont un peu envahi ce site. Nous prendrons donc de nouvelles mesures dès ce 1er octobre. Nous avons eu plusieurs échanges avec les Présidents des Conseils syndicaux, les associations, les commerçants, parce que ce n'est pas simple non plus. Connaissez-vous le nombre de livraisons par jour du magasin Carrefour du Pont de Sèvres ? Plus de 80 livraisons par jour. Il faut bien que les commerçants puissent vivre, il faut trouver un équilibre avec toutes ces contraintes.

Ce sont effectivement ces petits obstacles qui ne sont pas faciles à surmonter. Nous faisons ce qu'il faut, nous avançons. À côté de cela, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a des gens qui bloquent les passerelles vélos, les passerelles piétons, celles qui pourraient justement être utiles à la circulation dans Boulogne-Billancourt, mais des gens déposent des recours. Allez comprendre ! Nous, nous essayons d'être cohérents dans nos actions politiques.

Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, nous ne voterons pas votre vœu, car on ne peut pas dire que la Ville ne fait rien. Au contraire, elle progresse vraiment sur ce sujet.

Je soumets votre vœu aux voix. Qui est pour le vœu ? Deux, Mme RAPILLY-FERNIOT et Mme TEIL. Qui s'abstient sur le vœu ? Personne. Le vœu est donc rejeté.

Bonne soirée et merci de votre présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20h05.